



Plan d'action pour l'approvisionnement durable

2022-2025

Élaboré par Buy Social Canada

Le 24 mai 2022

Table des matières

| | |
|---|-------------------------------------|
| Reconnaissance territoriale..... | Error! Bookmark not defined. |
| Introduction..... | 2 |
| Qu'est-ce que l'approvisionnement durable? | 3 |
| Les quatre piliers du programme | 4 |
| Programme d'approvisionnement durable | 5 |
| Vision et objectifs | 5 |
| Mécanismes de l'approvisionnement durable..... | 7 |
| Achats d'une valeur inférieure au seuil établi (10 000 \$)..... | 7 |
| Questionnaires sur l'approvisionnement durable dans les DX | 7 |
| Ententes sur les retombées locales..... | Error! Bookmark not defined. |
| Marchés réservés pour les entreprises autochtones et les entreprises à vocation sociale | 9 |
| Communication et participation | 10 |
| Rôles et responsabilités | 11 |
| Formation..... | Error! Bookmark not defined. |
| Reddition de comptes | 14 |
| Tous les piliers | 15 |
| Social et Autochtone | 15 |
| Environnemental..... | 15 |
| Plan de mise en œuvre | 16 |
| An 1 – Mesures de mise en œuvre..... | 17 |
| An 2 – Mesures de mise en œuvre..... | Error! Bookmark not defined. |
| An 3 – Mesures de mise en œuvre..... | Error! Bookmark not defined. |
| Recommandations et prochaines étapes | 22 |
| Annexe A – Définitions..... | 23 |
| Annexe B – Alignement stratégique | 25 |

Reconnaissance territoriale

Winnipeg est situé sur le territoire du Traité n° 1, foyer et terres traditionnelles des peuples anishinaabe (ojibwé), ininew (cri) et dakota, et patrie nationale des Métis de la Rivière-Rouge. Notre eau potable provient de la Première Nation Shoal Lake, n° 40, située sur le territoire du Traité n° 3.

Introduction

Chaque achat a une incidence économique, sociale, environnementale et culturelle. La Ville de Winnipeg dépense chaque année 400 millions de dollars en biens, services et travaux de construction. Obtenir le « meilleur rapport qualité-prix » pour la population grâce à l’approvisionnement durable est une occasion d’officialiser et d’accroître au maximum les avantages positifs de l’approvisionnement, tout en réduisant le plus possible ses effets négatifs.

Bien que de nombreux fournisseurs aient déjà des retombées positives dans leur collectivité, comme la mise en place de programmes d’apprentissage et de formation professionnelle pour les groupes d’équité et les Premières Nations, les Inuits et les Métis de la Rivière-Rouge, ces retombées ne sont pas officiellement reconnues dans les pratiques d’approvisionnement actuelles de la Ville.

Pour combler cette lacune, Winnipeg, comme d’autres municipalités au Canada, adopte des pratiques d’approvisionnement durable afin de reconnaître ostensiblement le travail déjà effectué par les fournisseurs pour produire des effets bénéfiques et pour amplifier les retombées positives que peuvent entraîner les dépenses d’approvisionnement.

À ce jour, les efforts se sont concentrés sur les questions environnementales et éthiques liées aux droits de la personne, avec des résultats fructueux tels que l’achat de photocopieurs économes en énergie, de produits de nettoyage écologiques et de café certifié de commerce équitable.

Grâce à une approche progressive et itérative, le plan d’action pour l’approvisionnement durable (PAAD) s’efforcera d’améliorer l’équité, l’ouverture et la transparence des achats dans chacun des quatre piliers de l’approvisionnement durable : environnemental, éthique, social et autochtone.

Qu'est-ce que l'approvisionnement durable?

L'approvisionnement durable consiste à prendre en compte les incidences économiques, sociales, environnementales et culturelles des décisions d'achat afin de favoriser l'émergence de collectivités saines et dynamiques. C'est un puissant outil pour aider la Ville à réaliser les priorités en matière de développement durable définies dans ses principaux plans et politiques. Voir l'**Annexe B** pour l'alignement stratégique de l'approvisionnement durable.

L'approvisionnement durable intègre des considérations pertinentes en matière de développement durable dans la sélection des biens et des services, au même titre que des facteurs tels que le prix, la qualité, le service et les spécifications techniques. Il permet de maintenir des appels d'offres équitables, ouverts et transparents, tout en tenant compte des facteurs de durabilité d'un bien ou d'un service spécifique, ainsi que des pratiques opérationnelles des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

L'approvisionnement durable consiste à obtenir la meilleure valeur pour la Ville pendant toute la durée de vie d'un bien ou d'un service, tout en recherchant et en amplifiant les occasions de répondre aux possibilités et aux risques liés à l'environnement, à l'éthique, et aux facteurs sociaux et autochtones.

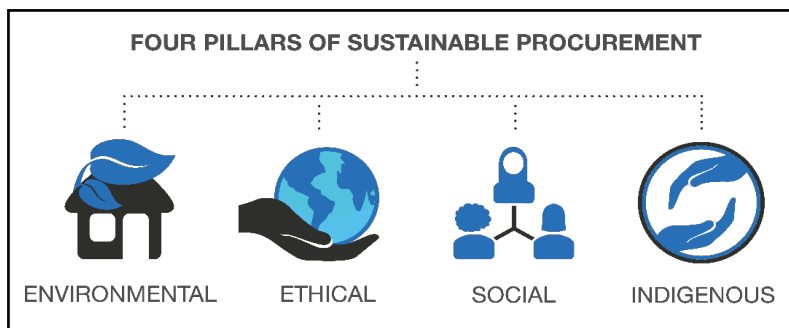
En voici trois exemples concrets :

1. Lorsque la Ville achète du café pour ses services de restauration, elle pourrait ajouter des cafés biologiques, issus du commerce équitable ou torréfiés localement à la gamme de cafés proposés, ou ne proposer que des mélanges bénéficiant d'une certification de durabilité reconnue (par exemple, le commerce équitable). Cette préférence pourrait être exprimée dans les documents d'appel d'offres. Ensuite, lors de l'évaluation des offres des fournisseurs éventuels, la Ville examinera dans quelle mesure les fournisseurs peuvent offrir des possibilités en matière d'approvisionnement durable et, surtout, si ces débouchés sont proposés à un prix qui représente la meilleure valeur globale.
2. Lors de l'achat d'articles promotionnels, le fait d'envisager l'approvisionnement sous l'angle de la durabilité pourrait signifier qu'il faut donner la priorité aux achats auprès d'entreprises autochtones ou d'entreprises à vocation sociale qui fournissent des emplois à des personnes confrontées à des obstacles.
3. Au moment de l'achat de projets de construction, les documents d'appel d'offres pourraient inclure une question sur l'utilisation par l'entreprise d'un programme de formation à l'emploi dans le secteur de la construction, mis en place par une organisation interne ou externe, qui recrute des travailleurs appartenant à des groupes d'équité ciblés.

Les quatre piliers du programme

Winnipeg a adopté un modèle reposant sur quatre piliers qui favorise une approche globale de l’approvisionnement durable en tenant compte des possibilités offertes par la chaîne d’approvisionnement dans les quatre domaines suivants : environnemental, éthique, social et autochtone.

La Ville s’est toujours préoccupée des risques et des possibilités liées à l’environnement et à l’éthique. Ces dernières années, elle a commencé à s’intéresser aux possibilités offertes dans le cadre des piliers social et autochtone du programme, comme l’achat auprès d’entreprises à vocation sociale et d’entreprises autochtones. Désormais, grâce à la mise en œuvre du PAAD, la Ville développera un programme qui produira des résultats positifs sur les quatre piliers.



Programme d’approvisionnement durable

Un programme d’approvisionnement durable repose sur une vision et des objectifs communs qui sont atteints grâce à un processus itératif de mise en œuvre d’un ensemble de mécanismes divers pour définir des paramètres précis, tout en veillant à ce que le processus d’approvisionnement soit équitable, ouvert et transparent. Un programme d’approvisionnement durable est fondé sur la politique de la Ville et dirigé par la fonction publique municipale, avec la participation et les conseils des parties prenantes de la collectivité, des détenteurs de droits autochtones et des secteurs d’activité économique.

Vision et objectifs

La vision de l’approvisionnement durable intègre les aspirations élevées que la collectivité et la Ville ont identifiées par l’intermédiaire de divers plans stratégiques, de la participation du personnel de la Ville et de celle des parties prenantes et des détenteurs de droits autochtones. Les politiques et les plans stratégiques qui orientent cette vision sont les suivants :

- Entente relative aux Autochtones de Winnipeg
- Plan d’aménagement *NotreWinnipeg 2045*
- Stratégie de réduction de la pauvreté de Winnipeg
- Politique d’aménagement organisationnel universel
- Politique et stratégie en matière d’équité, de diversité et d’inclusion
- Politique et stratégie relatives à l’accueil et l’inclusion des nouveaux arrivants
- Plan d’action sur le changement climatique de Winnipeg
- Politique sur les bâtiments écologiques de Winnipeg : Nouveaux bâtiments de la Ville et rajouts majeurs
- Plan de véhicules verts de Winnipeg

Voir l’**Annexe B** pour l’alignement stratégique avec les politiques et les plans pertinents.

Vision de l’approvisionnement durable

Nos pratiques d’approvisionnement tiennent pleinement compte des retombées sociales, économiques, culturelles et environnementales liées aux biens et services que nous achetons et aux fournisseurs qui nous les livrent. L’approvisionnement durable comporte les avantages suivants :

- Accroître la responsabilité environnementale et la résilience grâce aux savoirs autochtones, à la préservation, au renouvellement, à la valorisation et à la réutilisation des ressources naturelles.
- Développer une collectivité équitable, diversifiée et inclusive, et supprimer les obstacles systémiques.

- Soutenir les possibilités d'éducation et d'emploi pour favoriser l'équité sociale et économique.
- Renforcer la cohésion sociale par une participation inclusive, la réconciliation, la collaboration et la réceptivité avec tous les membres de la collectivité.

Objectifs de l'approvisionnement durable

Les objectifs de l'approvisionnement durable reprennent la vision ambitieuse évoquée ci-dessus et la fondent sur des résultats spécifiques qui peuvent être demandés et rapportés dans le cadre du processus d'approvisionnement. Les objectifs suivants contribueront à la réalisation de la vision :

- Augmenter l'emploi des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge.
- Augmenter l'emploi des groupes d'équité.
- Augmenter le nombre d'organisations qui versent un salaire de subsistance.
- Augmenter les possibilités de formation et d'apprentissage pour les groupes d'équité, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis de la Rivière-Rouge.
- Augmenter les marchés et les sous-contrats conclus avec des entreprises à vocation sociale, des entreprises autochtones et des entreprises diversifiées.
- Améliorer la connaissance que possède la Ville de Winnipeg des organismes publics et privés de formation à l'emploi, et accroître les partenariats entre les entrepreneurs et ces organismes.
- Aligner les programmes d'éducation et de formation publics et privés sur les débouchés en emploi grâce à l'approvisionnement durable.
- Reconnaître et accroître l'apport des fournisseurs à l'avancement de la collectivité de Winnipeg sur les plans social, économique, culturel et environnemental.
- Accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Accroître la circularité de l'économie, réduire la consommation et augmenter le réacheminement des déchets.
- Améliorer l'accès aux aliments locaux et durables.

Le tableau ci-dessous résume le programme d'approvisionnement durable. La vision, les objectifs, les mécanismes et les paramètres de présentation s'enchaînent dans cet ordre. Puis les paramètres de présentation fournissent une rétroaction sur la vision et les objectifs.

NOTA : Le pilier « éthique » n'apparaît pas dans ce tableau parce que l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants est une norme qui sera appliquée à tous les approvisionnements à l'avenir.

Vision

- Accroître la responsabilité environnementale et la résilience grâce aux savoirs autochtones, à la préservation, au renouvellement, à la valorisation et à la réutilisation des ressources naturelles.
- Développer une communauté équitable, diversifiée et inclusive, et supprimer les barrières systémiques.
- Soutenir les possibilités d'éducation et d'emploi pour favoriser l'équité sociale et économique.
- Renforcer la cohésion sociale par une participation inclusive, la réconciliation, la collaboration et la réceptivité avec tous les membres de la collectivité.

Cinq champs d'intervention clés en matière d'approvisionnement durable pour les piliers autochtone, social et environnemental

Piliers social, autochtone et environnemental

| Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d'approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
|--------|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
|--------|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|

Objectifs

- Augmenter l'emploi des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge. *(Emploi, Autochtone)*
- Augmenter l'emploi des groupes d'équité. *(Emploi)*
- Augmenter le nombre d'organisations qui versent un salaire de subsistance. *(Emploi)*
- Augmenter les possibilités de formation et d'apprentissage pour les groupes d'équité, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis de la Rivière-Rouge. *(Compétences et formation)*
- Augmenter les marchés et les sous-contrats conclus avec des entreprises à vocation sociale, autochtones et diversifiées. *(Valeur sociale dans la chaîne d'approvisionnement, Autochtone)*
- Améliorer la connaissance que possède la Ville de Winnipeg des organismes publics et privés de formation à l'emploi, et accroître les partenariats entre les entrepreneurs et ces organismes. *(Emploi, Compétences et formation, Développement communautaire)*
- Aligner les programmes d'éducation et de formation publics et privés sur les débouchés en emploi grâce à l'approvisionnement durable. *(Emploi, Compétences et formation, Développement communautaire)*
- Reconnaître et accroître l'apport des fournisseurs à l'avancement de la collectivité de Winnipeg sur les plans social, économique, culturel et environnemental. *(Développement communautaire)*
- Accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. *(Environnement)*
- Accroître la circularité de l'économie, réduire la consommation et augmenter le réacheminement des déchets. *(Environnement)*
- Améliorer l'accès aux aliments locaux et durables. *(Environnement)*

Mécanismes de l'approvisionnement durable

- Achats d'une valeur inférieure au seuil établi
- Questionnaire sur l'approvisionnement durable dans les DX
- Ententes sur les retombées locales
- Marchés réservés pour les entreprises autochtones et les entreprises à vocation sociale

Paramètres des rapports

| Tous | Autochtone et social | Environnement |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre, valeur, pourcentage d'offres avec spécifications de durabilité (environnemental, éthique, social, autochtone) ○ Pondération moyenne de la durabilité dans les appels d'offres ○ Nombre d'appels d'offres incluant au moins un fournisseur diversifié, un fournisseur autochtone ou une entreprise à vocation sociale sur la liste des soumissionnaires ○ Pourcentage des marchés assortis de cibles contraignantes de réduction des émissions de gaz à effet de serre | <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourcentage des dépenses effectuées auprès d'entreprises autochtones / diversifiées et d'entreprises à vocation sociale ○ Nombre et valeur des marchés attribués à des entreprises autochtones / diversifiées et des entreprises à vocation sociale ○ Nombre de membres de groupes d'équité ayant reçu une formation dans le cadre de projets de la Ville | <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourcentage des dépenses consacrées à des produits certifiés écologiques par des tiers ○ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (équivalent tonnes de CO₂) ○ Réduction ou évitement des déchets (kg) |



| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|



Mécanismes de l'approvisionnement durable

Le programme d'approvisionnement durable aura recours à de multiples mécanismes d'approvisionnement appropriés pour faire progresser la vision et les objectifs tout en respectant les paramètres juridiques et les accords commerciaux en vigueur.

Achats d'une valeur inférieure au seuil établi (10 000 \$)

Les dépenses par carte de petits achats donneront la priorité aux objectifs du PAAD.

Créer et utiliser des listes de fournisseurs comportant des entreprises à vocation sociale, des entreprises autochtones et des entreprises diversifiées.

Les acquisitions d'une valeur inférieure au seuil établi par un accord commercial peuvent intentionnellement inclure des entreprises de la liste des fournisseurs susmentionnée dans les demandes de devis.

Questionnaires sur l'approvisionnement durable dans les DX

Un ensemble de questionnaires sur l'approvisionnement durable sera utilisé pour évaluer et pondérer de manière appropriée la composante « approvisionnement durable » des documents d'appel d'offres. Ces questionnaires figureront dans divers documents de DX, dont les demandes de renseignements (DR), les demandes de devis (DD) et les demandes de propositions (DP). Les questions posées dans le questionnaire s'aligneront sur les objectifs en matière d'approvisionnement durable énumérés ci-dessus.

Ententes sur les retombées locales

Une entente sur les retombées locales (ERL) est un accord juridiquement exécutoire sur les projets de construction, d'infrastructure et de développement pour des résultats sociaux spécifiques tels que l'embauche, la formation, les apprentissages, ou l'approvisionnement et la sous-traitance, qui garantit que les projets améliorent les possibilités sociales, culturelles, autochtones, environnementales et économiques pour la collectivité. Les avantages (« retombées ») sont conçus en fonction d'une collectivité donnée, de sorte que l'approche de la structure de l'ERL et de ses objectifs varie considérablement, tant à travers le Canada qu'ailleurs dans le monde.

Le développement des ERL est un processus itératif qui doit être examiné projet par projet sur la base de critères qui seront élaborés avec la participation des parties prenantes et des détenteurs de droits autochtones, portant notamment de manière approfondie sur les questions spécifiques au projet et les mérites de sa mise en œuvre.

Les principaux éléments de conception requis pour développer la tactique de l'ERL dans le cadre du PAAD sont les suivants :

- L'échelle ou le type de projet qui amènera à envisager le développement d'une ERL.
- L'étude de la faisabilité des projets d'ERL envisagés afin d'en établir la pertinence.
- La participation précoce et significative de la Ville, des détenteurs de droits autochtones, de l'industrie et des parties prenantes de la collectivité dans la planification et la conception de l'ERL, pour tirer le meilleur parti des possibilités du projet.
- La manière dont l'ERL sera intégrée dans le processus d'appel d'offres sélectionné.
- Les résultats spécifiques en matière d'avantages pour la collectivité qui seront recherchés en ce qui concerne l'embauche, la formation, l'apprentissage et l'achat de valeur sociale, également connus comme les cibles de l'ERL.
- Comment les avantages pour la collectivité sont rapportés.
- Quel est le cadre de responsabilité et d'incitation pour les efforts déployés en vue d'atteindre les cibles établies.

ERL pilote : Centre de dépollution de l'eau du North End

Le conseil municipal a adopté une motion selon laquelle les futurs appels d'offres pour les phases ultérieures du projet du centre de dépollution de l'eau du North End exigeront des soumissionnaires qu'ils incluent les informations et les engagements suivants dans leurs soumissions, évaluées dans le cadre de cette invitation à soumissionner. Des projets comme celui-ci constituent la base d'un projet pilote d'ERL en matière d'approvisionnement durable qui sera développé avec les composantes suivantes, en plus des éléments de conception énumérés ci-dessus.

1. Des renseignements spécifiques sur les partenariats envisagés ou les plans autogérés visant à garantir une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée pour le projet.
2. Une estimation du nombre et de la classification des personnes de métier spécialisées qui seront engagées.
3. Des engagements précis pour embaucher de la main-d'œuvre qualifiée, y compris des objectifs pour l'emploi des groupes d'équité et des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge sur le marché manitobain.
4. Des propositions de plans et de partenariats avec différentes organisations pour promouvoir des initiatives d'emploi et de formation à l'intention des Autochtones et des autres groupes d'équité sur le marché manitobain.

À la suite de ce projet pilote, la tactique de l'ERL pourra être appliquée à d'autres projets d'infrastructure et de construction sur la base d'un processus d'évaluation de la faisabilité,

après examen, projet par projet, avec la participation des parties prenantes et des détenteurs de droits autochtones.

Marchés réservés pour les entreprises autochtones et les entreprises à vocation sociale

Les accords commerciaux permettent de réserver des possibilités d'achat ciblées pour les entreprises autochtones. Lorsque les paramètres décisionnels sont remplis, le PAAD permet au personnel d'identifier et d'utiliser des invitations à soumissionner réservées aux Autochtones.

Les accords commerciaux prévoient des exceptions pour les achats auprès d'entreprises sociales à but non lucratif; le PAAD permettra au personnel d'identifier les possibilités et d'utiliser cette option pour l'approvisionnement.

Avant la mise en œuvre, une transparence totale et les paramètres décisionnels pour l'utilisation d'une possibilité de mise en réserve seront conçus avec une participation significative des parties prenantes et des détenteurs de droits autochtones, afin de garantir une procédure d'approvisionnement équitable, ouverte et transparente.

Communication et participation

Le succès du PAAD passe par un processus de communication et de participation significatif, itératif, transparent, mobilisateur et propice à l'établissement de liens.

- a. Désigner un membre du personnel qui assurera la liaison en matière d'approvisionnement durable, fournira un point de contact et assurera un suivi, tant à l'interne qu'à l'externe.
- b. Mettre en place une table consultative sur l'approvisionnement durable composée de parties prenantes multisectorielles et de détenteurs de droits autochtones. Les membres du groupe de travail principal du plan d'action pour l'approvisionnement durable, ainsi que certains membres du personnel responsable de la politique et des programmes de la Ville, seront invités à y participer. D'autres représentants extérieurs de la collectivité, des entreprises, des groupes d'équité et des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge pourront également être invités à se joindre à la table, selon ce que déterminera l'agent de liaison en approvisionnement durable.
- c. Organiser une table ronde d'acheteurs et de fournisseurs de Winnipeg dans le domaine de l'approvisionnement social, afin de comprendre les possibilités et de créer des relations d'approvisionnement. Les membres des sous-groupes de travail externes seront invités à participer en tant que fournisseurs, acheteurs, organismes de formation, groupes d'équité et membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge qui peuvent établir des relations en vue d'atteindre les objectifs d'approvisionnement durable dans le cadre des marchés de la Ville. La Ville y sera en tant qu'acheteur, mais d'autres acheteurs publics et privés seront également invités à participer afin d'accroître les possibilités d'approvisionnement durable dans l'ensemble de Winnipeg.
- d. Tenir deux fois par an, en partenariat avec la Division des relations avec les Autochtones, une activité visant à favoriser la participation des Autochtones en matière d'approvisionnement et à établir des relations avec eux. Ces activités seront organisées en collaboration avec l'Indigenous Chamber of Commerce, la Fédération métisse du Manitoba, les entreprises autochtones et les détenteurs de droits autochtones.
- e. Utiliser le site Web et les comptes de médias sociaux de la Ville pour promouvoir le PAAD auprès des fournisseurs, des parties prenantes de l'extérieur et des détenteurs de droits autochtones, et les instruire sur la mise en œuvre du programme.
- f. Conformément à la politique de la Ville et aux modèles d'appel d'offres existants, les processus du PAAD offriront une analyse rétrospective à tous les soumissionnaires qui en feront la demande par écrit.

Rôles et responsabilités

La Division de la gestion du matériel dirigera l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'approvisionnement durable avec le soutien du Bureau du développement durable, la Division des relations avec les Autochtones, le Bureau de l'équité, les services clients, et les spécialistes de la question dans les services de soutien. La mise en œuvre de l'approvisionnement durable nécessite une coordination et une collaboration entre les services, et une participation significative des parties prenantes de l'extérieur et des détenteurs de droits autochtones. Le tableau ci-dessous présente une proposition de répartition des responsabilités relatives à la mise en œuvre du programme entre les principaux services internes, les parties prenantes de l'extérieur et les détenteurs de droits autochtones, qui favorise la collaboration et la participation.

| Rôle | Responsabilités |
|--|--|
| Agent de liaison en approvisionnement durable | <ul style="list-style-type: none"> • Principal point de contact pour l'approvisionnement durable à la Ville de Winnipeg pour les services internes et les parties prenantes de l'extérieur, ainsi que pour les détenteurs de droits autochtones. • Responsable de la supervision du cadre d'approvisionnement social et du plan d'action pour l'approvisionnement durable. • Dirige la table consultative sur l'approvisionnement durable et présente un rapport annuel au comité exécutif. • Soutient les travaux de la table ronde de Winnipeg sur l'approvisionnement social. • Rehausse les connaissances de la Ville de Winnipeg sur les entités publiques et privées de formation à l'emploi. |
| Table consultative sur l'approvisionnement durable <i>Représentants de la Division de la gestion du matériel, des services clients et de soutien, des parties prenantes de l'extérieur et des détenteurs de droits autochtones</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Se réunit chaque trimestre pour examiner le programme d'approvisionnement durable. • Fournit des perspectives et agit comme un carrefour de partage d'informations entre la collectivité, l'industrie, les parties prenantes, les détenteurs de droits autochtones et la fonction publique. • Discute des réussites et des difficultés rencontrées, et adapte le développement du programme au besoin. • Identifie les options d'approvisionnement à venir qui comportent des risques/des possibilités en matière de durabilité. • Soutient la communication et la participation au sein des services et entre eux. • Fournit des conseils sur la mise en œuvre du cadre d'approvisionnement social (CAS). • Contribue au développement itératif d'outils, de procédures connexes, d'exigences en matière de valeur sociale, de critères d'évaluation, d'indicateurs de rendement clés et d'objectifs. |

| <p>Table ronde de Winnipeg sur l’approvisionnement social <i>Différents acheteurs de Winnipeg, y compris la Ville, membres des sous-groupes de travail externes, entreprises locales à vocation sociale, entreprises autochtones et entreprises diversifiées</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • La Ville collaborera avec une ou plusieurs organisations communautaires pour organiser une table ronde trimestrielle, afin de réunir les acheteurs et les fournisseurs pour établir des relations et identifier des débouchés. • Possibilité pour les acheteurs du secteur privé qui vendent à la Ville d’entrer en contact avec des entreprises à vocation sociale, des entreprises autochtones et des entreprises diversifiées, et de les intégrer dans leur chaîne d’approvisionnement pour des projets municipaux de plus grande envergure. |
|---|---|
| Service municipal | Responsabilités |
| <p>Gestion du matériel <i>Division responsable de la gestion et de la facilitation du processus d’approvisionnement</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élabore et tient à jour les divers éléments du programme, comme les outils d’approvisionnement durable et les procédures connexes. • Collabore avec les services clients pour identifier les possibilités et les risques liés à l’approvisionnement durable dans les marchés publics. • Contribue à l’intégration de critères de durabilité dans les cahiers des charges. • Élabore et dispense des formations et des communications sur l’approvisionnement durable à l’intention du personnel. • Dirige l’évaluation et l’établissement de rapports sur le programme d’approvisionnement durable. |
| <p>Bureau du développement durable <i>Bureau responsable de l’élaboration des politiques liées au Plan d’action sur le changement climatique de Winnipeg, et à la Politique sur les bâtiments écologiques de Winnipeg : Nouveaux bâtiments de la Ville et rajouts majeurs</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournit des conseils et une orientation pour s’aligner sur le Plan d’action sur le changement climatique. • Fournit des conseils sur les risques climatiques et autres risques environnementaux dans la chaîne d’approvisionnement de la Ville. • Fournit des conseils en matière de durabilité sur l’élaboration de spécifications environnementales. • Intègre l’approvisionnement durable dans les futurs plans d’action pour le climat et de résilience climatique. • Fournit des données et des renseignements pour les rapports et autres communications. |
| <p>Services clients <i>Services qui détiennent l’autorité sur les décisions d’achat et qui sont les utilisateurs finaux des produits et services</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Identifient les possibilités d’approvisionnement durable dans le cadre des prochains marchés publics. • Collaborent avec la Division de la gestion du matériel pour intégrer la durabilité dans les spécifications, et pour attribuer une pondération appropriée aux critères d’évaluation de la durabilité. • Fournissent des données et des renseignements pour les rapports et autres communications. • Gèrent les fournisseurs afin de garantir la réalisation des objectifs de durabilité spécifiés dans les contrats. |

Services de soutien

Spécialistes en la matière qui possèdent les connaissances, les compétences et un intérêt commun à s'assurer que l'approvisionnement durable favorise les priorités de la Ville.

- Mettent leurs compétences et leurs conseils au service du développement des exigences de durabilité dans les appels d'offres, et participent aux équipes d'évaluation.
- **Gestion de l'actif et des projets** : fournit des conseils sur les possibilités liées à la politique relative à la conception universelle.
- **Communications** : fournit des conseils sur le plan de formation et de communication; soutient les politiques de mise en œuvre; contribue à l'harmonisation avec l'image de marque et d'autres initiatives de communication.
- **Services communautaires** : fournit des conseils sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, la stratégie relative à l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants, et sur les possibilités qui s'offrent aux différents services.
- **Bureau du développement économique** : fournit des conseils sur les possibilités et les partenariats en matière d'approvisionnement autochtone.
- **Bureau de l'équité** : fournit des conseils sur les politiques et la stratégie relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI), et rend compte de l'objectif 5 et de l'action stratégique 4.4 en matière d'ÉDI.
- **Division des relations avec les Autochtones** : fournit des conseils sur la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge, des entreprises autochtones, et des entreprises qui emploient des Autochtones et qui prennent des mesures concrètes pour progresser sur la voie de la réconciliation et soutenir les appels à la justice pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées.
- **Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement** : fournit des conseils sur les ERL et leur arrimage à *Notre Winnipeg 2045*.
- **Participation publique** : fournit des conseils sur la participation des parties prenantes de l'extérieur.
- **Planification stratégique** : fournit des conseils sur l'alignement avec les plans et politiques stratégiques de la Ville.

Formation

Un ensemble diversifié de documents et de méthodes de formation sera conçu et mis en œuvre pour aider les parties prenantes internes et externes, les détenteurs de droits autochtones et les utilisateurs à s'engager dans l'approvisionnement durable et à y répondre. Le site Web de la Ville, les webinaires et les vidéos publiées peuvent être utilisés pour soutenir la mise en œuvre du PAAD et l'apprentissage intersectoriel sur de nombreux sujets, y compris la diversité culturelle et l'inclusion, la préparation des fournisseurs et les capacités du personnel de la Ville.

Pour soutenir le pilier autochtone du programme, des informations sur l'histoire et les droits des Autochtones seront mises à la disposition des entreprises et des personnes non autochtones. Compte tenu de l'intersection des piliers, les savoirs autochtones en matière de gestion de l'environnement seront la pierre d'assise du pilier environnemental.

Au fur et à mesure que l'agent de liaison en approvisionnement durable augmentera sa connaissance des entités de formation à l'emploi des secteurs public et privé, les occasions d'aligner et de canaliser les possibilités de formation à l'approvisionnement durable avec ces entités seront identifiées et mises en œuvre.

Reddition de comptes

L'approvisionnement durable est un succès quand les achats de la Ville contribuent à la vision et aux objectifs identifiés ci-dessus.

Les mesures ci-dessous sont alignées sur l'atteinte des objectifs et devront être examinées, clarifiées et révisées en permanence par le personnel de la Ville, en consultation avec la table consultative sur l'approvisionnement durable.

Les priorités de mise en œuvre des mécanismes identifiés, les questionnaires des DX, et les exigences des ERL seront fixées en fonction de l'obtention de résultats mesurables, tels que décrits ci-dessous.

Afin de garantir la transparence et la responsabilité publiques, l'agent de liaison en approvisionnement durable, au nom de la table consultative sur l'approvisionnement durable, rendra compte au comité exécutif de l'état d'avancement du plan d'action pour l'approvisionnement durable et de ses résultats. La reddition de comptes sera, au minimum, annuelle, et plus fréquente si le comité exécutif le juge nécessaire.

Les indicateurs suivants ont été identifiés pour les piliers de l’approvisionnement durable.

Tous les piliers

- Nombre et valeur des offres qui incluent des objectifs liés au PAAD avec des spécifications mesurables.
- Fourchette de pondération attribuée à la durabilité dans les documents de DX.
- Nombre d’appels d’offres inférieurs au seuil établi qui incluent au moins un fournisseur issu de la diversité, un fournisseur autochtone ou une entreprise à vocation sociale.
- Nombre de réponses à des appels d’offres publics comprenant des offres de fournisseurs diversifiés, de fournisseurs autochtones ou d’entreprises à vocation sociale.
- Nombre et pourcentage des marchés assortis d’objectifs obligatoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Nombre et valeur des appels d’offres remportés par des entreprises locales et des petites entreprises.

Social et Autochtone





- Pourcentage des dépenses totales effectuées auprès d’entreprises autochtones, d’entreprises diversifiées et d’entreprises à vocation sociale.
- Nombre et valeur monétaire des marchés attribués aux entreprises autochtones, aux entreprises diversifiées et aux entreprises à vocation sociale.
- Nombre de membres des groupes d’équité et de membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge qui ont bénéficié d’une formation professionnelle ou d’un apprentissage dans le cadre de contrats de la Ville.
- Nombre et valeur monétaire des contrats de sous-traitance attribués à des entreprises autochtones, diversifiées et à vocation sociale par l’intermédiaire de fournisseurs primaires et dans le cadre d’ERL.

Environnemental

- Pourcentage des dépenses consacrées à des produits certifiés écologiques par une tierce partie.
- Réductions des émissions de gaz à effet de serre (équivalent en tonnes de CO₂) déclarées par les entrepreneurs qui travaillent pour la Ville.
- Réduction ou évitement des déchets (en kilogrammes) signalés par les entrepreneurs qui travaillent pour la Ville.

Plan de mise en œuvre

Le plan d'action pour l'approvisionnement durable pour la période 2022-2025 consiste en un processus itératif de trois ans comprenant des éléments liés au programme d'approvisionnement durable, à la communication et à la participation significative, à la mise en œuvre, à la formation et à l'évaluation. Grâce à ces éléments clés, des plans de mise en œuvre solides contribueront à la vision et aux objectifs en matière d'approvisionnement durable. Au fur et à mesure que le plan se développe et que nous en tirons des enseignements, il se peut qu'il change et évolue en fonction des besoins.

| Environnemental  | Éthique  | Social  | Autochtone  |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. • Accroître la circularité de l'économie, réduire la consommation et augmenter le réacheminement des déchets. • Améliorer l'accès à une alimentation locale et durable. | <p>Maintenir le plus haut niveau possible d'éthique dans l'approvisionnement, notamment en évitant les pratiques déloyales de travail et en imposant l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination en matière d'emploi.</p> | <p>Atteindre les résultats positifs suivants, identifiés dans le cadre d'approvisionnement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et valoriser l'apport des fournisseurs à l'avancement de la collectivité de Winnipeg sur les plans social, économique, culturel et environnemental. • Augmenter l'emploi des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge. • Augmenter l'emploi des membres des groupes d'équité. • Augmenter le nombre d'organisations qui versent un salaire de subsistance. • Augmenter les possibilités de formation et d'apprentissage pour les groupes d'équité, les Premières Nations, les Inuits et les Métis de la Rivière-Rouge. • Accroître le nombre de contrats et la sous-traitance avec des entreprises à vocation sociale, des entreprises autochtones et des entreprises diversifiées. • Améliorer les connaissances de la Ville de Winnipeg sur les entités publiques et privées | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>de formation à l'emploi, et sur les partenariats entre les entrepreneurs et ces entités.</p> <ul style="list-style-type: none"> Aligner les programmes d'éducation et de formation publics et privés sur les possibilités d'emploi dans le cadre de l'approvisionnement durable. |
|--|--|--|

An 1 – Mesures de mise en œuvre

| Élément du programme | Mesures |
|----------------------------------|--|
| Septembre – novembre 2022 | |
| Programme | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une procédure d'orientation du PAAD pour compléter la politique de gestion du matériel, et inclure des processus pour chacun des mécanismes d'approvisionnement durable. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none"> Nommer l'agent de liaison en approvisionnement durable. Mettre sur pied la table consultative sur l'approvisionnement durable. Mettre sur pied la table ronde de Winnipeg sur l'approvisionnement social. Organiser un dîner sur l'approvisionnement autochtone en collaboration avec l'Indigenous Chamber of Commerce, des entreprises autochtones et des détenteurs de droits autochtones. Établir des partenariats officiels avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits. Entamer la participation en vue de la phase 2 du projet pilote d'ERL du centre de dépollution de l'eau du North End. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> Œuvrer de concert avec les services clients pour concevoir un plan pilote. Identifier 10 à 15 marchés publics à venir offrant des possibilités d'approvisionnement durable prometteuses à piloter, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> Des marchés susceptibles d'être réservés à des entreprises à vocation sociale ou à des entreprises autochtones. Des projets qui se prêtent aux questionnaires des DX sur l'approvisionnement durable. Des projets susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Créer un registre de fournisseurs à l'aide d'une demande de renseignements (DR) permanente pour les entreprises à vocation sociale, |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>les entreprises autochtones et les entreprises diversifiées, et en utilisant les répertoires existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le questionnaire sur l’approvisionnement durable pour les DX. |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des documents d’information sur l’approvisionnement durable dans les webinaires sur la vente à la Ville. • Fournir des critères d’achat prioritaire et une formation aux personnes qui utilisent la carte de petits achats. • Fournir des documents de formation sur l’objectif et l’utilisation du questionnaire du PAAD pour les parties prenantes internes et externes et les détenteurs de droits autochtones. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Définir des mesures basées sur les objectifs et les questionnaires, développer des procédures pour l’établissement des rapports, et créer un guide d’évaluation pour les utilisateurs. • Élaborer un menu de la valeur sociale avec différentes clauses pour chaque pilier. |
| Décembre 2022 – février 2023 | |
| Programme | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le processus d’ERL pour un projet pilote de la Ville comme le centre de dépollution de l’eau du North End. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une page d’accueil pour l’approvisionnement durable qui comprendra des informations sur le programme, les possibilités de participation, et la demande de renseignements (DR) permanente pour le registre des fournisseurs. • Établir des partenariats officiels avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits. • Créer de courtes vidéos pour la page d’accueil du site Web. • Accueillir la table consultative trimestrielle sur l’approvisionnement durable. • Soutenir la table ronde de Winnipeg sur l’approvisionnement social. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le plan pilote et en surveiller l’application. |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation à l’interne et à l’externe. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un rapport trimestriel à la table consultative sur l’approvisionnement durable. |

| Mars – mai 2023 | |
|--------------------------------|--|
| Programme | <ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données et rédiger un rapport annuel à l'intention du comité exécutif. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la table consultative trimestrielle sur l'approvisionnement durable. • Soutenir la table ronde trimestrielle de Winnipeg sur l'approvisionnement social. • Organiser une activité sur l'approvisionnement autochtone en collaboration avec l'Indigenous Chamber of Commerce, des entreprises autochtones et des détenteurs de droits autochtones. • Communiquer les données pertinentes aux détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données sur les projets pilotes et passer à la mise en œuvre complète des mécanismes d'approvisionnement durable. |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des messages sur l'approvisionnement durable dans les webinaires sur la vente à la Ville. • Poursuivre la formation à l'interne et à l'externe. • Créer de courtes vidéos. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un rapport trimestriel à la table consultative sur l'approvisionnement durable. • Rendre compte aux détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |
| Juin – août 2023 | |
| Programme | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le programme, s'il y a lieu, à la lumière des résultats de la phase pilote. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la table consultative trimestrielle sur l'approvisionnement durable. • Soutenir la table ronde trimestrielle de Winnipeg sur l'approvisionnement social. |

| | |
|---------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des engagements permanents envers les détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l’approvisionnement durable dans tous les achats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Marchés susceptibles d’être réservés à des entreprises à vocation sociale ou autochtones. ○ Projets offrant des possibilités de valeur sociale. ○ Projets d’infrastructure à grande échelle pour piloter un processus d’entente sur les retombées locales (ERL). ○ Projets susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour au besoin. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte au comité exécutif sur le programme d’approvisionnement durable, ainsi qu’aux détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |

An 2 – Mesures de mise en œuvre

| Septembre 2023 – août 2024 | |
|--------------------------------|---|
| Programme | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une pondération minimale pour les critères de durabilité dans les appels d’offres. • Surveiller et mettre à jour les procédures au besoin. • Examiner les mesures de mise en œuvre de l’an 3 et les affiner au besoin. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none"> • Créer et promouvoir des exemples de réussite. • Accueillir la table consultative trimestrielle sur l’approvisionnement durable. • Soutenir la table ronde trimestrielle de Winnipeg sur l’approvisionnement social. • Organiser deux activités sur l’approvisionnement autochtone en collaboration avec l’Indigenous Chamber of Commerce, des entreprises autochtones et des détenteurs de droits autochtones. • Tenir des engagements permanents envers les détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un code de conduite pour les fournisseurs. • Développer de nouveaux outils pour soutenir des enjeux spécifiques (par exemple, les réductions de GES, l’économie circulaire) ou des processus (coût total de possession). • Inclure des mesures du rendement en matière d’approvisionnement durable dans le cadre des entretiens de gestion des contrats et des évaluations du rendement. |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une formation annuelle au personnel et aux fournisseurs. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs préliminaires sur la base des rapports de référence. • Présenter un rapport annuel au comité exécutif sur le programme d’approvisionnement durable. • Rendre compte aux détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |

An 3 – Mesures de mise en œuvre

| Septembre 2024 – août 2025 | |
|--------------------------------|---|
| Programme | <ul style="list-style-type: none">• Revoir le programme pour y intégrer les mises à jour recommandées.• Élaborer un plan de mise en œuvre pour les ans 4 à 6. |
| Communication et participation | <ul style="list-style-type: none">• Accueillir la table consultative trimestrielle sur l’approvisionnement durable.• Soutenir la table ronde trimestrielle de Winnipeg sur l’approvisionnement social.• Organiser deux activités sur l’approvisionnement autochtone en collaboration avec l’Indigenous Chamber of Commerce, des entreprises autochtones et des détenteurs de droits autochtones.• Tenir des engagements permanents envers les détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |
| Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none">• Créer des spécifications normalisées en matière de durabilité pour des catégories de produits/services communes (par exemple, documents imprimés, démolition de bâtiments). |
| Formation | <ul style="list-style-type: none">• Fournir une formation annuelle au personnel et aux fournisseurs. |
| Évaluation | <ul style="list-style-type: none">• Évaluer et ajuster les objectifs.• Présenter un rapport annuel au comité exécutif sur le programme d’approvisionnement durable.• Rendre compte aux détenteurs de droits des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits dans le cadre des ententes de partenariat officielles. |

Recommandations et prochaines étapes

Selon le calendrier et le plan de travail décrits ci-dessus, le cadre et les travaux de conception de la phase 1 fourniront à la Ville de Winnipeg les plans, les résultats et les processus nécessaires à la mise en œuvre du PAAD et contribueront à l’élaboration des éléments du programme sur une période de trois (3) ans.

Annexe A – Définitions

Approvisionnement durable : Pratique qui consiste à intégrer des considérations pertinentes en matière de développement durable dans la sélection des biens et des services, au même titre que les facteurs traditionnels tels que le prix, la qualité, le service et d'autres spécifications fonctionnelles. L'approvisionnement durable consiste à obtenir la meilleure valeur pour une organisation pendant toute la durée de vie d'un bien ou d'un service, tout en prenant en considération les possibilités et les risques environnementaux, éthiques, sociaux et autochtones.

Approvisionnement social : Pratique qui consiste à tirer parti de l'approvisionnement pour générer une valeur sociale ajoutée au-delà de la valeur des biens ou des services eux-mêmes.

Carte de petits achats : Carte de crédit acquise par la Ville de Winnipeg et fournie à ses fonctionnaires pour payer les biens et les services nécessaires à la prestation des services de la Ville.

Coût total de possession : Coûts sociaux, environnementaux et financiers directs pour la Ville des produits, des services et des travaux de construction pendant leurs phases d'acquisition, d'utilisation et de fin de vie. Tous les marchés seront évalués sur la base de l'ensemble des coûts pouvant inclure l'acquisition, l'entretien, le remplacement, l'élimination légale, la formation et les retombées environnementales et sociales associées aux biens ou aux services.

Détenteurs de droits autochtones : Détenteurs de droits de la Nation métisse de la Rivière-Rouge, des Premières Nations ou des Inuits. Dans ce contexte, les détenteurs de droits font référence aux droits ancestraux et aux droits issus de traités, qui ont été reconnus par la Constitution à l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les droits autochtones comprennent un ensemble de droits culturels, sociaux, politiques et économiques détenus par les peuples autochtones, y compris le droit d'établir des traités; ils recouvrent également le droit à la terre pour exercer les droits de pêche et de chasse reconnus, et celui d'accomplir ses propres pratiques culturelles.

DX : Acronyme de « Demande de [X] », X pouvant correspondre à Renseignements (DR), Propositions (DP) ou Devis (DD).

Entente sur les retombées locales : Mécanisme spécifique ou arrangement contractuel utilisé dans le cadre de l'approvisionnement pour des projets d'infrastructure à grande échelle afin de garantir que le projet apporte une valeur sociale à la collectivité locale.

Entreprise autochtone : Entreprise détenue, gérée et contrôlée à au moins 51 % par une ou plusieurs personnes appartenant à un peuple autochtone du Canada (Premières Nations, Métis de la Rivière-Rouge, Inuits).

Entreprise diversifiée : Entreprise détenue, gérée et contrôlée à au moins 51 % par un groupe d'équité.

Entreprise à vocation sociale : Entreprise qui cherche à atteindre un objectif social, culturel ou environnemental défini, et dont la majorité des bénéfices nets sont réinvestis dans cet objectif. Comporte souvent une mission d'embauche, de formation et de soutien global pour les personnes confrontées à de multiples obstacles à l'emploi.

Fournisseur primaire : Fournisseur qui fournit des biens ou des services directement à l'organisation acheteuse.

Fournisseur secondaire : Fournisseur qui fournit des biens ou des services directement à un fournisseur primaire.

Groupes d'équité : Groupes qui, historiquement, se sont vu refuser l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation et à d'autres possibilités : peuples autochtones, personnes racisées, nouveaux arrivants (depuis moins de cinq ans au Canada), personnes handicapées, femmes, personnes confrontées à la pauvreté, anciens combattants, et personnes bispirituelles, lesbiennes, gais, bisexuelles, trans, queer et plus (2ELGBTQ+).

Meilleur rapport qualité/prix : Notion qui vise à répondre à toutes les exigences en matière de coût, de qualité et d'accords commerciaux, tout en s'efforçant de favoriser les effets positifs sur le développement durable et de réduire les effets négatifs possibles ou d'atténuer les risques éventuels.

Perfectionnement de la main-d'œuvre : Consiste à offrir des possibilités d'emploi, d'apprentissage et de formation aux personnes défavorisées sur le plan économique, y compris celles qui appartiennent à des groupes d'équité. Cela recouvre les programmes d'apprentissage reconnus permettant d'accéder à des métiers spécialisés.

Possibilité d'approvisionnement à incidence élevée : Type d'approvisionnement dont le volume, les dépenses ou l'importance stratégique pour le développement durable sont élevés, et qui doit être considéré comme prioritaire pour l'approvisionnement durable.

Salaires de subsistance : Montant nécessaire à une personne travaillant à temps plein pour couvrir les besoins de base, favoriser le développement sain des enfants, échapper au stress financier et participer à la vie sociale, civique et culturelle de la collectivité.

Annexe B – Alignement stratégique

La matrice ci-dessous présente une analyse de la politique et des plans de Winnipeg liés aux domaines clés de l’approvisionnement durable que sont l’emploi, la formation et le développement des compétences, la chaîne d’approvisionnement à valeur sociale, le développement communautaire et l’environnement, permettant d’éclairer la vision de l’approvisionnement durable.

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| Entente relative aux Autochtones de Winnipeg | | | | | |
| Créer une société plus équitable et plus inclusive en comblant les écarts entre les Canadiens autochtones et non autochtones en matière de résultats sociaux, sanitaires et économiques. | X | X | | X | |
| Plan d’aménagement <i>NotreWinnipeg 2045</i> | | | | | |
| Leadership et bonne gouvernance : Promouvoir la confiance et la réceptivité des pouvoirs publics par une participation significative, inclusive et éclairée de la collectivité. | | | | X | |
| Résilience environnementale : Donner la priorité à la transition vers un avenir résilient et à faible émission de carbone. | | | | | X |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| Résilience environnementale : Promouvoir des bâtiments à faible émission de carbone et à haut rendement énergétique grâce à la conception, à la construction et à la modernisation de bâtiments à faible consommation d’énergie. | | | | | X |
| Résilience environnementale : Réduire les déchets le plus possible et les détourner des sites d’enfouissement. | | | | | X |
| Prospérité économique : S’attaquer à la pauvreté en tant que résultat inacceptable et coûteux d’obstacles systémiques, en collaboration avec la collectivité et d’autres organismes publics. | X | X | X | X | |
| Équité sociale : Créer une communauté sûre, résiliente et inclusive en éliminant les barrières systémiques qui entraînent la discrimination et en créant des possibilités d’inclusion sociale, économique et politique. | X | X | X | X | |
| Équité sociale : Renforcer la cohésion sociale grâce à des solutions de développement | | | | X | |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|---|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| communautaire, à des partenariats coordonnés et efficaces et à une prestation de services adaptée. | | | | | |
| Stratégie de réduction de la pauvreté de Winnipeg | | | | | |
| Améliorer la vie des résidents les plus à risque rend la ville meilleure pour tout le monde. | X | X | | X | X |
| Les besoins urgents en matière de logement des personnes sans abri sont comblés grâce à des partenariats proactifs et multisectoriels. | X | | | X | |
| Améliorer les résultats en matière d’emploi et de revenu pour les Winnipegois à faible revenu au moyen de l’embauche, de la formation, de la rémunération et des pratiques d’achat. | X | X | | | |
| Examiner les achats et rechercher des produits ou des services qui se recoupent avec ceux offerts par les entreprises à vocation sociale. | | | X | | |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|---|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| Les résidents en situation d’extrême pauvreté sont les plus touchés par les crises environnementales. | | | | | X |
| L’amélioration des infrastructures et des services de transport et de transport en commun donne la priorité aux zones où la pauvreté est la plus élevée, ainsi qu’à une meilleure interconnexion avec l’emploi et les biens et services abordables. | X | | | X | |
| Les modèles de développement communautaire et les approches collaboratives sont améliorés ou lancés pour la planification et la fourniture de services dans les zones de grande pauvreté. | | | | X | |
| L’utilisation des outils et des ressources de la Ville est optimisée pour réduire les inégalités systémiques. | | | X | | |
| Politique relative à la conception universelle | | | | | |
| Veiller à ce que les nouveaux bâtiments, environnements, | | | | X | X |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| produits, services et programmes civiques soient conçus de manière à pouvoir être utilisés par un large éventail de citoyens. | | | | | |
| Politique et stratégie en matière d’équité, de diversité et d’inclusion | | | | | |
| Créer une ville inclusive où les membres de la communauté se sentent en sécurité, soutenus, inclus et engagés dans des changements, des améliorations, des produits, des programmes et des services significatifs, afin de favoriser l’équité sociale et économique. | X | X | | X | |
| Pratiquer l’approvisionnement durable et développer la diversité des fournisseurs. | | | X | | X |
| Développer les meilleures pratiques en matière d’approvisionnement durable dans les quatre piliers : autochtone, social, environnemental et éthique. | X | X | X | X | X |
| Politique et stratégie relatives à l’accueil et l’inclusion des nouveaux arrivants | | | | | |
| Établir des relations pour favoriser la sécurité et la | | | | X | |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|---|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| confiance au sein de la collectivité. | | | | | |
| Créer des possibilités de formation et d’emploi dans la ville pour les jeunes nouveaux arrivants. | X | X | | | |
| Soutenir les possibilités d’emploi des nouveaux arrivants à l’aide de politiques d’approvisionnement social et d’initiatives connexes. | X | X | X | | |
| Plan d’action sur le changement climatique de Winnipeg | | | | | |
| Comprendre et intégrer les incidences commerciales et économiques de l’action sur le changement climatique dans les processus de prise de décision. | | | | | X |
| Réduire la consommation et accroître le réacheminement des déchets. | | | | | X |
| Veiller à ce que les nouveaux secteurs de croissance soient conçus selon les principes des collectivités complètes. | | | | X | X |
| Saisir les occasions d’améliorer la résilience et l’adaptabilité de | | | | | X |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| Winnipeg aux effets des changements climatiques. | | | | | |
| Politique sur les bâtiments écologiques de Winnipeg : Nouveaux bâtiments de la Ville et rajouts majeurs | | | | | |
| Tous les bâtiments nouvellement construits appartenant à la Ville et les agrandissements importants dont l’empreinte au sol est supérieure à 500 mètres carrés (5 400 pieds carrés) doivent être certifiés par une norme de construction écologique (LEED® Argent ou mieux, Green Globes Design™ 3 Globes ou mieux, ou d’autres normes vérifiées par une tierce partie). | | | | | X |
| Plan de véhicules verts de Winnipeg | | | | | |
| Veiller à ce que tous les appels d’offres concernant le parc de véhicules légers accordent une grande importance à l’efficacité énergétique, afin que ces véhicules soient aussi économes en carburant que possible. | | | | | X |
| Étudier la possibilité de donner la priorité aux moteurs à faibles émissions dans les listes de numéros extérieurs pour les travaux donnés en sous-traitance | | | | | X |

| Vision stratégique | Piliers de l’approvisionnement durable et principaux champs d’intervention | | | | |
|--|--|--------------------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Piliers social, autochtone, éthique et environnemental | | | | |
| | Emploi | Compétences et formation | Valeur sociale dans la chaîne d’approvisionnement | Développement communautaire | Environnement |
| dans le cadre des appels d’offres de la Ville. Des consultations auprès du secteur privé feraient partie de cette étude. | | | | | |
| Étudier la possibilité d’appliquer les stratégies du plan de véhicules verts à toutes les pièces d’équipement louées par la Ville pour la prestation de services municipaux. | | | | | X |
| Étudier la pertinence d’exiger le respect de la directive anti-ralenti de la Ville dans tous les modèles d’appels d’offres pour des travaux donnés en sous-traitance. | | | | | X |